



# Japon, l'Expo 2025 à Osaka



## La Libre Evasion - Du 14 au 21 mai 2025



LES VOYAGES  
La Libre

CERCLE  LAC

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 - 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00  
info@preference.be | www.preference.be

## Avec la présence de François MATHIEU :



François Mathieu a commencé à travailler chez IPM en 2018 pour piloter le développement numérique de la section économique en ligne de La Libre Belgique (Libre Eco), dont le lancement eut lieu en septembre 2019. Depuis 2023, il est rédacteur en chef adjoint. Avant de travailler chez IPM, le journaliste a travaillé deux ans dans le secteur des assurances avant de rejoindre la presse économique en 1999, chez Cash/Trends-Tendances, L'Echo en 2005, et Le Soir en 2013 comme rédacteur en chef adjoint. François

Mathieu, qui a étudié l'économie et le journalisme à Louvain-la-Neuve, est également professeur invité à l'Ecole de journalisme de l'UCLouvain (EJL) et régulièrement chroniqueur en radio.

# Votre programme :

*C'est à Osaka que se tient l'Expo Universelle 2025, du 13 avril au 13 octobre, « Concevoir la Société du Futur, Imaginer Notre Vie de Demain » sur l'île artificielle de Yumeshima (littéralement, île de rêve). Sur place, les pavillons de plus de 160 pays seront installés pour représenter le monde entier dans un seul et unique endroit.*

**BRUXELLES → TOKYO →**

**MERCREDI 14 MAI**

Envol en soirée à destination de Tokyo pour votre **vol direct** vers Tokyo avec **la compagnie ANA** (vol de nuit).

**→ TOKYO → OSAKA**

**JEUDI 15 MAI**

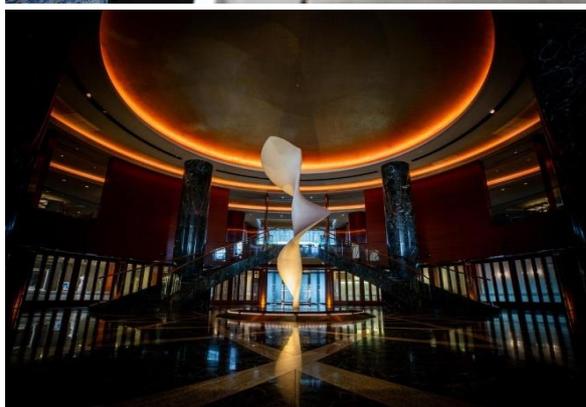
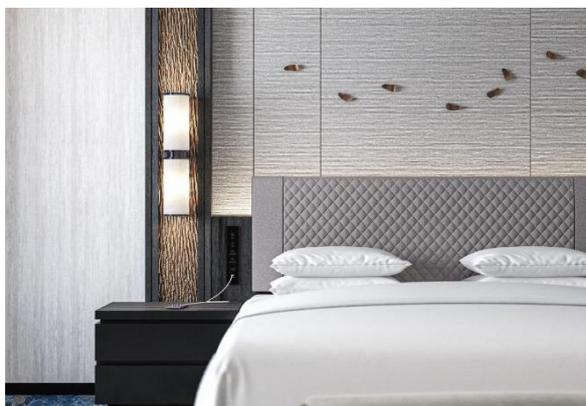
Arrivée à Tokyo en fin de journée et transfert vers Osaka.

Arrivée à Osaka en début de soirée et accueil par votre guide locale francophone.

Ensuite, transfert de l'aéroport à la baie d'Osaka pour rejoindre votre hôtel.

Installation et nuitée au **Grand Prince Hotel Osaka Bay 4\***. Dîner libre.

Situé dans la baie d'Osaka, il permet d'accéder à des parcs à thème populaires et au site de l'Expo 2025 d'Osaka, Kansai, Japon, qui se tiendra à Yumeshima en 2025. Il est possible de voir Yumeshima depuis l'hôtel.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en direction du site de l'Expo Universelle, située à environ un quart d'heure de route de l'hôtel.

L'emplacement d'Expo 2025 Osaka a été choisi très méticuleusement et soigneusement afin que les visiteurs puissent sentir à la fois la mer et le ciel. Et avec l'idée sous-jacente de leur permettre de se connecter au monde à travers la mer et le ciel.



**Journée consacrée à la visite de l'Expo Universelle.** Déjeuner libre sur place.

C'est le 23 novembre 2018 qu'Osaka fut choisie comme destination de l'Expo2025. Plus de 160 pays seront présents lors de cet événement international.

### **55 ans après l'Expo 1970 Osaka !**

En effet, il ne s'agit pas de la première exposition universelle au Japon. La première édition (et en Asie) de l'Exposition Universelle date de 1970 à Osaka. Elle avait permis au pays du soleil levant de s'affirmer aux yeux du monde entier en tant qu'économie industrielle à la pointe du progrès. A cette occasion, les visiteurs Japonais se sont ouverts à la diversité et à la richesse des cultures internationales. Avec le nombre record de 64 millions de visiteurs, c'est la deuxième exposition la plus populaire de l'histoire de ces grands événements fédérateurs.

Le pays du soleil levant n'a depuis cessé de cultiver cet engouement pour les expositions. La Belgique se rendra donc pour la troisième fois au Japon pour une exposition universelle.

***Pour les japonais, toute matière, humaine, animale, végétale ou minérale, est « porteuse de vie ». Cette conviction, Expo 2025 Osaka l'exprime à travers le thème retenu pour l'Exposition universelle « Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain ».***

L'Expo 2025 Osaka Kansai offrira au monde l'occasion de se réunir en un lieu unique afin d'explorer le thème de la « vie ». Elle facilitera les interactions entre des individus du monde entier, pour créer de nouveaux réseaux humains et des projets créatifs. Et partagera avec le monde entier les espoirs d'un avenir meilleur.

Le thème « Concevoir la Société du Futur, Imaginer Notre Vie de Demain » invite les individus à réfléchir à la vie qu'ils veulent mener et comment maximiser leur potentiel. Ce thème vise également à favoriser la cocréation de la part de la communauté internationale dans la conception d'une société durable qui soutient les individus dans leurs aspirations quant à la manière dont ils souhaitent vivre leur vie.

En d'autres termes, l'Exposition posera pour la première fois une question simple : « Qu'est-ce qu'un mode de vie heureux ? » et se déroulera à un moment où de nouveaux défis sociaux émergent. Notamment des écarts économiques croissants et des conflits accrus, alors que parallèlement les technologies scientifiques telles que l'IA et la biotechnologie évoluent entraînant des changements pour l'humanité, comme par exemple, l'allongement de la durée moyenne de vie.

***Sauver des vies, Inspirer des vies, Connecter des vies sont les trois sous-thèmes de l'Exposition.***

**Sauver des vies**, c'est précisément **dans ce quartier de l'Expo universelle que se trouvera le Pavillon belge**. L'occasion pour la Belgique de raconter l'histoire de la nature innovante de ses entreprises, de ses investissements importants dans la recherche et le développement, et de ses succès dans les domaines des soins de santé, de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques, du traitement et du recyclage des déchets, ainsi que de la santé publique, des conditions sociales et des conditions de travail.

En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner dans un restaurant local. Nuit au Grand Prince Osaka Bay.

Petit déjeuner à l'hôtel.

**Deuxième journée de visite à l'Expo Universelle.** Déjeuner libre sur place.

L'émerveillement continue, poursuivez l'exploration des pavillons exceptionnels chacun présentant ses avancées technologiques et ses solutions innovantes.



Retour à l'hôtel. Dîner dans un restaurant local. Nuit à votre hôtel Grand Prince Osaka Bay.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en autocar depuis l'hôtel vers Kyoto. Visite du sanctuaire **Fushimi-Inari célèbre pour son imposant tunnel aux 10000 portes torii.**



Dédié à la déesse Inari protectrice des moissons et patronne des commerces, il fut érigé en 711 avant que Kyoto ne devienne la capitale impériale du Japon. Des entreprises, hommes d'affaires et des particuliers provenant de tout le pays dédient des portes torii aux sanctuaires en raison de leurs qualités divines favorisant la prospérité des affaires. Leur nom figure sur chacun des poteaux ainsi que la date de pose. Pour la petite anecdote, il faut compter à partir de 175.000¥ (environ 1.084€) et jusqu'à 1,3 million de Yens (environ 8.062€) pour les plus visibles, avec plusieurs années d'attente !

Ensuite, visite du temple **Kinkakuji, le Pavillon Doré.**

C'est certainement le monument le plus célèbre de Kyoto. Recouvert de feuilles d'or, ce temple est considéré comme un joyau de l'architecture bouddhiste. Les jardins qui l'entourent sont extrêmement agréables et offrent différents points de vue sur le pavillon.

Il se mire dans les eaux d'un étang, dans un parc paisible et reposant. Seul vestige intact de ce que fut la résidence du fin esthète, le Shogun Yoshimitsu, le Kinkakuji fut légué à sa mort, en 1408, à la secte zen Rinzai. Il abrite aujourd'hui des reliques sacrées de Bouddha.



Déjeuner dans un restaurant local.

Puis, départ pour la visite du **temple bouddhiste Nanzen-ji** situé dans un écrin de verdure au pied des montagnes de Higashiyama, à l'est de Kyoto. Une découverte éclectique entre histoire du Japon et beauté des paysages et pensées Zen.



Classé au rang suprême des temples Bouddhistes zen du Japon, Nanzen-ji est considéré comme l'un des plus importants au monde et fait partie des cinq grands temples zen de l'ancienne capitale impériale.

La journée se termine avec la visite de **Ginkaku-ji, le Temple du pavillon d'Argent.**

Chef d'œuvre du 8<sup>e</sup> shogun à la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Resté inachevé, il n'a jamais été recouvert d'argent comme prévu à l'origine. Le jardin du temple représente un paysage de la Chine occidentale en deux parties, un jardin de type "étang" et un autre de type "jardin de pierre" d'inspiration Zen.



Retour vers Osaka.

Dîner dans un restaurant local. Nuit à votre hôtel Grand Prince Osaka Bay.

Petit déjeuner à l'hôtel.

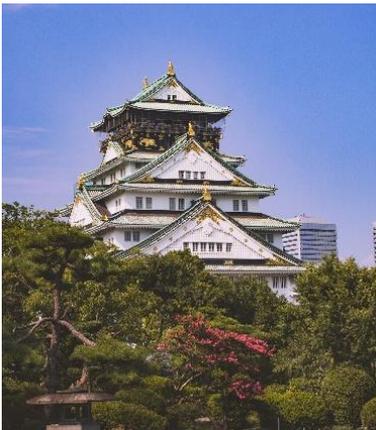
Départ vers la ville d'Himeji pour la visite du **château d'Himeji classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1993 et également reconnu Trésor National japonais**. Il est un des derniers châteaux en bois du Japon (il n'en reste que douze).

Himeji-jo, aussi surnommé le château de héron blanc, est l'expression la plus parfaite de l'architecture de château et des techniques médiévales. Choisi comme point de défense stratégique à l'Ouest de Kyoto, sa première série de fortifications fut édifée au XVe s. pour s'achever en 1609. Au cours de son histoire le château ne subira aucun siège ni dommages importants. Un chef-d'œuvre de construction en bois qui associe à merveille rôle fonctionnel et grand attrait esthétique. Que ce soit par l'élégance de son aspect et ses murs de terre blanchis, ou par la subtilité des relations entre les masses des bâtiments et les multiples plans de ses toits.



Déjeuner dans un restaurant local.

Puis, visite du **Château d'Osaka**.



Sans contexte le monument le plus imposant et important de la ville d'Osaka qu'il domine fièrement, le château d'Osaka a joué un rôle majeur durant l'unification du pays du soleil levant au XVIe s.

Entouré d'un parc et de douves, l'édifice fortifié fut érigé en 1583 par Hideyoshi Toyotomi, surnommé le « Napoléon du Japon » ; la tour principale quant à elle ne fut construite qu'en 1931.

Continuation vers le **quartier d'Umeda**. Ici, l'architecture nippone la plus moderne s'en est donnée à cœur joie afin de créer et imaginer les édifices les plus majestueux et les plus surprenants.

Poursuite des visites avec le « **Floating Garden Observatory** », une plateforme d'observation à ciel ouvert située en haut de l'emblématique **Umeda Sky Building** et qui offre de contempler la ville à **360°C**.

Cet immense bâtiment, imaginé par l'architecte Hiroshi Hara (qui a réalisé la gare de Kyoto), au design contemporain tout à fait particulier, culmine à 173 mètres de haut et est constitué de 2 tours jumelles de 40 étages, reliées entre elles par un magnifique observatoire circulaire au dernier étage ainsi que des escaliers mécaniques. Ce qui lui a valu d'être élu parmi les 20 meilleurs buildings au monde par le célèbre magazine britannique Times.

L'observatoire permet de contempler la ville tout en étant protégé par d'immenses vitres. Ici la vue sur Osaka est tout simplement à couper le souffle et totalement incomparable pour une vue d'ensemble sur le paysage urbain !



**OSAKA – AEROPORT ITAMI → TOKYO**

**MARDI 20 MAI**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite du sanctuaire shinto **Sumiyoshi Taisha, le plus important et le plus ancien site spirituel du Japon.**

Sumiyoshi Taisha veille sur la baie d'Osaka depuis près de 2000ans (en 211), sa construction est donc antérieure à l'arrivée du Bouddhisme au Japon. Il honore quatre divinités : un trio de dieux de la mer appelé Sumiyoshi Sanjin, et l'impératrice Jingū elle-même, dont l'esprit fut enchâssé à leurs côtés après sa mort. Il protège spirituellement le port d'Osaka (principale porte d'accès aux capitales historiques du Japon et au reste du pays jusqu'à la fin du XIXe siècle) et les anciennes capitales impériales de Nara et Kyoto plus à l'intérieur des terres.



Ensuite, visite du **quartier de Dotonbori, le Times Square version Osaka...**

Vous l'aurez compris Dotonbori regorge d'énormes enseignes lumineuses. Aujourd'hui haut lieu de divertissement (bars, restaurants et discothèques) son histoire remonte au début du XVIIe s. lorsqu'un businessman local décide de faire élargir les berges de la rivière Dotonbori.

Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert vers l'aéroport d'Itami pour les formalités d'enregistrement. Envol vers Tokyo en milieu d'après-midi.

Arrivée à l'aéroport de Tokyo en fin de journée, transfert vers votre hôtel.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel Grand Prince New Takanawa 4\*.

---

## TOKYO → BRUXELLES

MERCREDI 21 MAI

---

Petit déjeuner (à emporter).

Transfert (+/-30min) vers l'aéroport pour les formalités d'enregistrement.

Connexion pour votre vol international direct vers Bruxelles.

Arrivée en milieu d'après-midi à Bruxelles.

## Fin de votre séjour

CARTOGRAPHIE :



# LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 25 PARTICIPANTS.

## **PRIX PRESTO (RESERVATION AVANT LE 15/12/2024):**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE: **4.995 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **1.175 €**

## **PRIX NORMAL (RESERVATION A PARTIR DU 16/12/2024):**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE: **5.495 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **1.175 €**

### **CE PRIX COMPREND :**

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie ANA
- ✍ Les transferts & transports sur place en transport privé
- ✍ Le logement en chambre double dans les hôtels mentionnés ou similaires équivalent à 4\* ou 5\*
- ✍ La pension complète à l'exception de 2 déjeuners et un dîner
- ✍ Les tickets d'entrée à l'Expo 2025 Osaka les 16 & 17 mai
- ✍ Les visites et excursions prévues et telles que mentionnées au programme
- ✍ Les services de guides locaux parlant français
- ✍ La présence d'un journaliste/conférencier durant le séjour
- ✍ L'accompagnement professionnel et expérimenté de Preference - Travel Team
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 75 euros)
- ✍ La TVA d'application

### **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ✍ Le dîner du 15 mai et les déjeuners des 16&17 mai, les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ L'assurance voyage
- ✍ Tout ce qui n'est repris dans « ce prix comprend »

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DU YEN AU 29/08/2024

### **REMARQUES IMPORTANTES :**

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL EN COURS DE VALIDITE**. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A CE VOYAGE. N'HESITEZ CEPENDANT PAS A CONTACTER VOTRE MEDECIN POUR CONNAITRE SES EVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES.

L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE EN FONCTION DES ALEAS DU TRAFIC, DES CONSEILS DU GUIDE, DES CONDITIONS METEO, ETC...

**ATTENTION, LES VISITES DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.**

# INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

## JAPON, Expo2025 Osaka – du 14 au 21 MAI 2025

**A RENVoyer CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)  
RUE DES FRANCS, 79, BOITE 4 - 1040 BRUXELLES  
TEL : 02/647 30 00  
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

### RESERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

#### DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

#### DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

#### EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

##### ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

##### MULTIRISQUE COVID\* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**PRIX :**

**AVANTAGE PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2024: 4.995 €**

A PARTIR DU 16 DECEMBRE, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **5.495 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **1.175 €**

**TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE**

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR **LE 1ER MARS 2025.**

**PAIEMENTS :**

**IBAN :** BE92 7440 6349 9223

**SWIFT/BIC :** KREDBEBB

**RÉFÉRENCE :** JAPON D.3866

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

## 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

## 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

## 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

## 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

## 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

## 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

## 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

## 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

## 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

## 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
[www.gfg.be](http://www.gfg.be)